

Journal de nos rivières



La lettre d'information du contrat de rivières
Renaison, Teyssonne, Oudan, Maltaverne

N° 1
Décembre 2015

Edito

Vous découvrez aujourd'hui le nouveau Journal de nos rivières.

Il vous présente quelques unes des actions réalisées en 2015. L'objectif est aussi de vous sensibiliser aux gestes à adopter pour agir avec nous dans la préservation des milieux aquatiques.

C'est par ailleurs l'occasion pour nous de rappeler que notre contrat de rivières n'aurait pas vu le jour sans la mobilisation de nos partenaires, des élus et des agents. Nous les en remercions et particulièrement Madame Schmuck et Monsieur Glatz pour leur implication dans son élaboration.

Aujourd'hui, la fusion entre le SYRTOM et Roannaise de l'Eau nous conforte dans son exécution. En effet, la création de ce nouveau Syndicat du Cycle de l'Eau constitue la réponse à la nécessité de cohérence en matière de politique publique liée à l'eau sur le territoire. Cela permet de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur référent en la matière auprès des différents organismes compétents.

Bonne lecture !

Gérard Neunier, Président du Comité de rivières,
Daniel Frechet, Président de Roannaise de l'Eau,
Jacques Thirouin, Vice Président de Roannaise de l'Eau en charge des milieux aquatiques

Un nouvel outil pour les milieux aquatiques

Dès 2010, les acteurs locaux se sont interrogés sur la mise en place d'un dispositif contractuel portant sur **les actions à développer pour atteindre le bon fonctionnement écologique des cours d'eau des 4 bassins versants.**

Le contrat de rivières est alors apparu comme une évidence pour poursuivre et améliorer la gestion de l'eau sur ce territoire en adéquation avec la Directive Cadre sur l'Eau de 2000.

Ce projet a été élaboré par le Syndicat Mixte Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne (SYRTOM), né de la fusion en 2012 des deux syndicats à l'initiative du projet (Syndicat Mixte d'Aménagement du Renaison et de l'Oudan, SYMIROA, et Syndicat Mixte d'Aménagement de la Teyssonne

et du Maltaverne, SYMITEYS).

La réalisation d'études pré-alables, en concertation avec les différents partenaires, a permis de dresser un état des lieux des cours d'eau.

Le programme d'actions du contrat de rivières a été défini compte tenu de ces éléments.

Il a été signé en novembre 2014 pour une durée de 5 années.

C'est désormais Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'Eau (depuis sa fusion avec le SYRTOM au 1^{er} janvier 2015) qui pilote et anime le contrat de rivières.

Le syndicat exécute d'ailleurs une part importante des actions du contrat dans le domaine de l'assainissement, la gestion quantitative de la ressource et l'entretien des milieux aquatiques.

SOMMAIRE

Identité du territoire	2	Actions réalisées	5
Le contrat de rivières	2	Eco-citoyen	7
Les acteurs	4	Le saviez-vous	8

Identité du territoire

Le territoire concerné par ce contrat de rivières s'étend sur les bassins versants (surfaces d'alimentation des cours d'eau) du Renaison, de la Teyssonne, de l'Oudan et du Maltaverne qui sont 4 affluents en rive gauche du fleuve Loire. Il concerne 26 communes et 59 000 habitants.

Ce territoire, d'une superficie de 343 km² pour un linéaire cumulé de 280 km de cours d'eau, présente les forces et les fragilités suivantes :



La qualité de l'eau

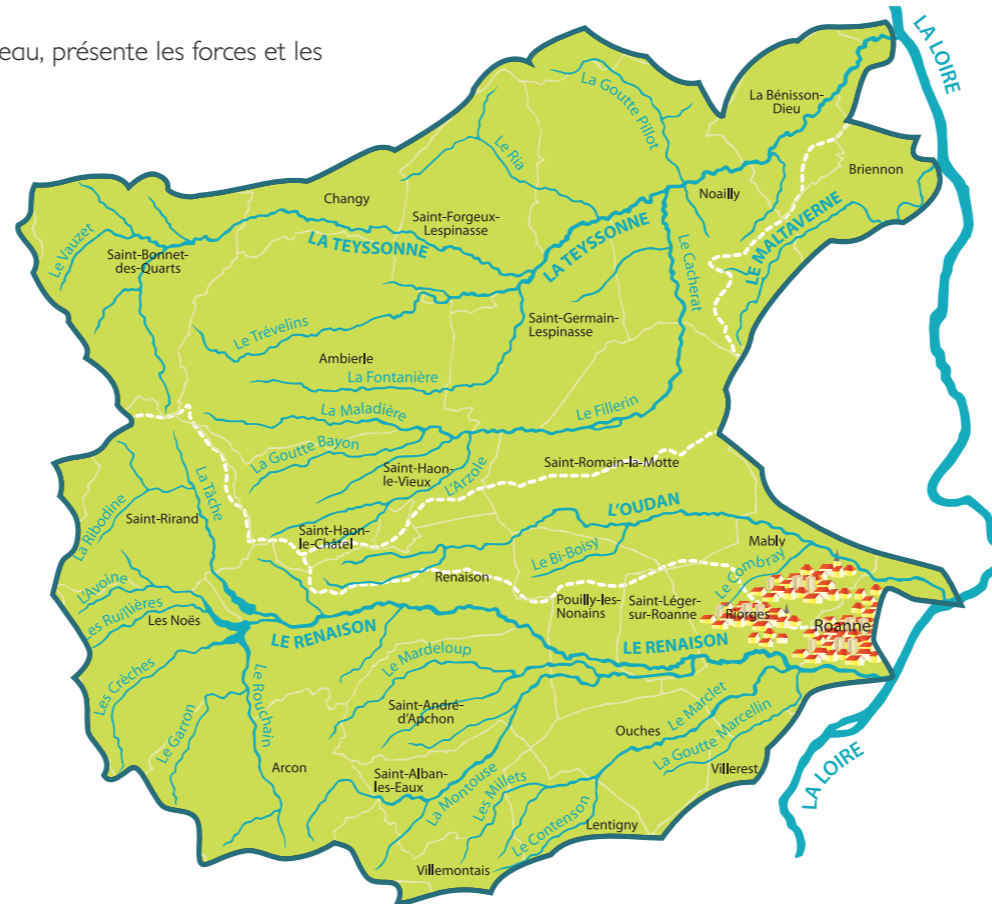
La qualité des eaux de nos rivières est bonne en amont, mais se dégrade sur l'aval.

Elle dépend essentiellement des activités humaines et varie selon les pratiques.

Le milieu naturel

Les rivières et les zones humides sont riches en faune et en flore protégées (écrevisse à pieds blancs, drosera à feuilles rondes par exemple).

Néanmoins, elles demeurent vulnérables et sont parfois dégradées.



Les ressources en eau

L'absence de nappes profondes et les besoins importants en eau nécessitent une gestion équilibrée de la ressource permettant de concilier les besoins humains et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.



Le risque inondation

Différents secteurs sont vulnérables aux inondations en particulier les zones urbanisées en plaine et la Bénisson Dieu.

Le patrimoine lié à l'eau

Le territoire possède un riche patrimoine historique identifié : moulins, lavoirs, fontaines, usines et aqueducs.



Le contrat de rivières

Le contrat de rivières est un dispositif qui rassemble tous les acteurs de l'eau des 4 bassins versants autour d'un projet commun.

Il vise à réhabiliter et valoriser les cours d'eau à travers un programme d'actions (exemples ci-dessous) organisées autour de 6 objectifs :

Améliorer la qualité de l'eau et réduire les pollutions domestiques et agricoles :

- Effectuer des travaux sur les systèmes d'assainissement collectif et ceux des particuliers pour améliorer la qualité des rejets dans la rivière.

Restaurer, entretenir et mettre en valeur les milieux aquatiques et leurs fonctionnalités :

- Aménager les ouvrages pour permettre la libre circulation des poissons.
- Reconstituer et entretenir les boisements des berges.
- Gérer les plantes envahissantes.



Prévenir les risques d'inondation

- Privilégier les débordements dans des zones sans enjeux.
- Améliorer l'écoulement des eaux en cas de crues pour certains ouvrages.

Améliorer la gestion quantitative de la ressource

- Se doter d'outils de mesure des débits de rivière.

Préserver la biodiversité

- Etablir un état des lieux pour favoriser le développement des populations d'écrevisses à pieds blancs, de castors et de loutres sur les 4 bassins versants.

Communiquer, animer et sensibiliser

- Mener des actions auprès des scolaires.
- Réaliser un guide de bonnes pratiques pour les riverains.

En chiffres

5 années, la durée du contrat

250, le nombre d'actions définies dans le contrat

14 millions d'euros TTC, le budget pour réaliser ces actions

50 %, le montant subventionné par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Loire

Les acteurs du contrat de rivières



Chantier zones humides sur le plateau de la Verrerie

Les partenaires

Les partenaires du contrat de rivières sont multiples : Roannaise de l'Eau, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Rhône-Alpes, Conseil Départemental de la Loire, Etat, Roannais Agglomération, Charlieu Belmont Communauté, Syndicats des Eaux, Fédération de pêche de la Loire, Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, associations locales (usagers, naturalistes), et bien évidemment les 26 communes des bassins versants.

Le Comité de rivières

Le Comité de rivières est l'instance de suivi et de validation du contrat de rivières. Composé de l'ensemble des partenaires, il est présidé par Monsieur Gérard Meunier, Adjoint au Maire de la commune de Briennon et membre du Comité Syndical de Roannaise de l'Eau.

La réunion annuelle du Comité (5 octobre 2015) a permis de présenter le bilan de la première année de mise en oeuvre du contrat de rivières et les actions programmées pour 2016.

Le personnel

Onze personnes, directement placées sous l'autorité de Madame Carole Berland, Responsable du service Gestion du Cycle de l'Eau au sein de Roannaise de l'Eau, sont dédiées à ce contrat de rivières.

Deux techniciens sont ainsi chargés de sa mise en oeuvre. L'équipe rivières est quant à elle composée de 7 agents, encadrés par un chef d'équipe et son adjoint. Cette équipe exécute différents travaux inhérents aux milieux naturels : abattage des arbres en bord de rivières, débroussaillage, mise en place de clôtures, aménagements divers des rivières...

L'insertion professionnelle

L'équipe rivières emploie des personnes en difficulté professionnelle via des contrats d'insertion afin de les accompagner vers un retour durable dans le monde professionnel. Cette équipe est labellisée **Atelier et Chantier d'Insertion (A.C.I.)**.

Roannaise de l'Eau leur offre ainsi la possibilité de réaliser, durant leur emploi, des périodes de mise en situation en milieu professionnel dans une structure publique ou privée de leur choix afin de découvrir un métier qui les intéresse. Des formations qualifiantes, voire diplômantes, leur sont également proposées, en lien ou non avec les milieux aquatiques.

Les actions réalisées en 2015



La ripisylve : un espace naturel à protéger

Descente aménagée, en cours

“ L'équipe rivières a construit deux abreuvoirs sur mes parcelles de part et d'autre de la rivière. Outre la qualité des travaux réalisés, j'apprécie ces aménagements qui permettent à mon bétail de s'abreuver sans avoir à traverser la rivière. ”

Monsieur Dupuis,
exploitant agricole
à Saint-Bonnet-des-Quarts

Protéger la rivière et sa ripisylve

La végétation de bords de cours d'eau, appelée «ripisylve», joue un rôle essentiel au bon fonctionnement de la rivière (voir ci-contre). Il est donc primordial de la protéger.

L'équipe rivières apporte régulièrement son soutien aux riverains dans la mise en défens des bords de la rivière et dans sa gestion.

Empêcher le bétail d'accéder aux cours d'eau.

Le bétail, lorsqu'il va dans la rivière, détruit la ripisylve : il piétine les berges, risquant de provoquer un colmatage du lit de la rivière et d'altérer la qualité de l'eau.

Ainsi, nos agents accompagnent les exploitants agricoles dans la pose de clôtures sur leur terrain à proximité de la berge.

Afin de maintenir l'abreuvement du bétail, ils interviennent également dans la construction d'abreuvoirs. En fonction de la configuration du terrain, nos agents installent des abreuvoirs gravitaires : c'est la pente du cours d'eau qui assure une charge suffisante pour remplir le bac d'abreuvement. Par ailleurs, des descentes aménagées peuvent être réalisées car elles permettent aux animaux de boire directement dans le cours d'eau, sans pour autant piétiner dans le lit.

Entretien de la rivière et sa ripisylve

Un programme d'entretien annuel permet de gérer de manière différenciée la rivière et ses abords selon les attentes des usagers. Dans ce cadre, l'équipe rivières intervient pour l'enlèvement des embâcles présents dans la rivière afin d'éviter des débordements sur les terres avoisinantes ; 20 km de cours d'eau ont ainsi été entretenus cette année.

La ripisylve est un élément écologique important pour la faune à qui elle offre les conditions favorables à son déplacement et à l'accomplissement de son cycle de vie (rôle de corridor écologique).

A ce titre, elle filtre la pollution qui ruisselle sur les versants et constitue ainsi une zone ressource et de refuge pour de nombreuses espèces animales, végétales, terrestres et aquatiques.

En outre, l'ombre apportée par la ripisylve permet de limiter l'augmentation de la température de l'eau.

Enfin, elle participe au bon maintien de la berge en évitant son creusement et son affaissement.

Inventaire des zones humides

L'inventaire des zones humides a fait l'objet de plusieurs études.

Son contenu est communiqué auprès des décideurs lors de réunions d'information et via les avis formulés régulièrement par Roannaise de l'Eau sur le Plan Local d'Urbanisme de chaque commune.

L'objectif principal réside en la mise en garde (urbanisation, drainage, etc.) des décideurs, aménageurs et riverains afin de les sensibiliser sur les zones humides à préserver.

Construction d'une station de traitement des eaux usées

Une station de traitement des eaux usées par filtre planté de roseaux est en cours de construction sur la commune de Saint Bonnet des Quarts.

Elle permettra d'améliorer le traitement, jusqu'alors réalisé via des installations d'assainissement non collectif.

Un réseau d'assainissement collectif est également mis en place pour transporter les eaux usées vers cette station.



Pose du réseau d'assainissement collectif

Et si vous optiez pour le «zéro phyto»



Echéances réglementaires

Interdiction d'utiliser les pesticides en 2017 pour les structures publiques et 2019 pour les particuliers.

Les produits de bio-contrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique, pourront être utilisés.

Le paillage : une technique alternative qui préserve l'environnement

Lutte contre le phytophthora de l'aulne

Le phytophthora est un parasite, assimilable à un champignon, qui provoque le dépérissement de l'aulne glutineux. A terme, le tronc bascule dans le cours d'eau et provoque un embâcle.

Il n'existe à ce jour aucune méthode curative pour lutter contre ce parasite. La lutte consiste à freiner sa propagation en abattant au plus près du sol les arbres contaminés.

Pour éviter la contagion du phytophthora, il est important de ne pas transporter le bois issu de l'abatage mais de le brûler sur place. De même, il est fortement recommandé de désinfecter les outils de coupe, les bottes et les roues des véhicules.

Les techniciens de rivières procèdent régulièrement à une veille sur l'ensemble des 4 bassins versants.

Le phytophthora a ainsi été observé le long de la Teyssonne depuis St Forgeux Lespinasse jusqu'à Briennon. Il commence également à être détecté sur le Renaison et certains affluents de ces deux cours d'eau.

L'équipe rivières est ainsi intervenue pendant l'année 2015 sur les arbres contaminés et identifiés comme potentiellement menaçants pour les biens et les personnes. Les arbres concernés ont été coupés et le bois a été brûlé sur place. Des frênes, des érables et des saules ont été plantés en remplacement.

Les différentes campagnes d'analyses sur la qualité de l'eau réalisées sur nos cours d'eau en 2012 ont démontré la présence de 36 molécules de type phytosanitaire utilisées essentiellement comme herbicides.

Un effet toxique pour les organismes aquatiques

Les organismes aquatiques sont très vulnérables à ce type de produit et l'impact peut se révéler conséquent.

Un danger pour la santé de l'homme

L'utilisation de pesticides est néfaste pour l'homme que ce soit en raison d'une exposition directe (contact lors de la manipulation du produit) ou indirecte (par l'eau, l'alimentation). Leur utilisation de manière prolongée augmenterait le risque de développer certaines maladies.

Adoptez une démarche Eco-citoyen responsable avec le «Zéro phyto»

Il n'y a pas de mauvaises herbes naturellement, elles sont souvent complémentaires et peuvent offrir des services insoupçonnés. Alors, pourquoi ne pas les laisser ?

Dans le cas contraire, demandez-vous si le traitement chimique est la seule technique efficace.

En effet, il existe **des méthodes naturelles d'entretien pour préserver notre santé, protéger les ressources**

en eau et favoriser la biodiversité, comme par exemple :

- le paillage qui limite le développement des herbes folles et garde le sol humide,
- le désherbage à l'eau bouillante qui est efficace, à condition de ne pas attendre d'être envahi,
- alternez les cultures en évitant de planter au même endroit deux espèces de la même famille deux années de suite, vous éviterez ainsi les maladies et attaques d'insectes,
- faites votre compost 100% naturel.

C'est en s'intéressant à ce problème sanitaire et écologique que de nombreuses communes et agriculteurs du territoire se sont engagés dans la démarche « zéro phyto dans nos villes et nos villages » initiée par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature. **Alors, pourquoi pas vous ?**

Si vous n'avez pas d'autre solution que le recours aux pesticides, assurez-vous de le faire correctement et respectez les Zones de Non Traitement.

Elles correspondent aux distances à respecter en cas de traitement phytosanitaire : pas d'utilisation à moins de 5 mètres d'un cours d'eau ou d'une pièce d'eau et à moins de 1 mètre d'un fossé ou d'un puits (sauf mentions contraires sur les notices d'utilisation).

Le saviez-vous ?

Pourquoi préserver les zones humides ?

Longtemps considérées comme dangereuses ou insalubres, les zones humides remplissent des fonctions essentielles au **maintien des équilibres écologiques** et constituent des zones utiles pour **la qualité et la régulation de la ressource en eau**.

Elles ont un effet « éponge » en absorbant les crues qu'elles restituent en été et abritent des espèces remarquables en faune et en flore. En outre, elles favorisent la production de fourrages, même lors des périodes de sécheresse.

Leur sauvegarde est une obligation légale qui relève de l'intérêt général.



Tourbières de la Font Blanche - Les Noës

Quelques actions à venir en 2016

Suivi des écrevisses à pieds blancs en partenariat avec la Fédération de Pêche 42

Aménagement de clôtures et d'abreuvoirs sur 6 secteurs des bassins versants

Installation de 50 repères de crues

Suivi phytosanitaire de 3 cours d'eau

Directeur de la publication : Gérard Meunier
Rédactrice en chef : Cécile Ray
Comité de rédaction : Services Communication et Gestion du cycle de l'eau de Roannaise de l'Eau
Conception Réalisation : Service Communication de Roannaise de l'Eau

Photos : Roannaise de l'Eau, 123RF (p. 7)
Illustration : Eric Perrin (p. 2)
Impression : Imprimerie du Coteau
Tirage : 50 000 exemplaires
Dépôt légal : à parution
ISSN : en cours



NOUS CONTACTER

Roannaise de l'Eau
63, rue Jean Jaurès - CS 30215
42313 ROANNE Cedex
Tél. : 04 77 68 54 31
E-mail : contact@roannaise-de-leau.fr
Site internet : www.roannaise-de-leau.fr

Les communes du contrat de rivières

Ambierle | Arcon | Briennon | Changy | La Bénisson-Dieu | Lentigny | Les Noës | Mably | Noailly | Ouches | Pouilly-les-Nonains | Renaison | Riorges | Roanne | Saint-Alban-les-Eaux | Saint-André-d'Apchon | Saint-Bonnet-des-Quarts | Saint-Forgeux-Lespinasse | Saint-Germain-Lespinasse | Saint-Haon-le-Châtel | Saint-Haon-le-Vieux | Saint-Léger-sur-Roanne | Saint-Rirand | Saint-Romain-la-Motte | Villerest